DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

VILLE D'OYONNAX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vingt-six juin deux mille vingt-trois

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2023, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
32	3	0	3

Objet: 11 - Compte de Gestion 2022 Budget des Forêts PRÉSENTS: Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Josèphe LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER, Antoine LUCAS, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Alexandra ANTUNES, Julien MARTINEZ, Sonia CHEVAUCHET, Marine PARROT,

<u>REPRÉSENTÉS</u>: Yamina GRANCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Annie ZOCCOLO (pouvoir à Christine PITTI), Philippe TOURNIER-BILLON (pouvoir à Caroline MANZONI)

ABSENTS: -

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Fatih KAYGISIZ est nommé secrétaire de séance.

M. Noël DUPONT, rapporteur, informe le Conseil municipal des résultats du Compte de Gestion du Budget des Forêts pour l'exercice 2022.

Il s'établit ainsi qu'il suit, après rapprochement avec les services de la Trésorerie Principale qui nous ont transmis les éléments ci-dessous et conformes au Compte Administratif 2022 du Budget des Forêts :

Budget annexe des Forêts

		dépenses	recettes
Investissement	Réel	139 717.46	171 769.51
	Ordre	1 963.00	14 913.22
	Excédent 2022		138 627.05
	Was the control of th	141 680.46	325 309.78
		dépenses	recettes
Fonctionnement	Réel	96 363.72	63 625.31
	Ordre	14 913.22	1 963.00
	Excédent 2022		272 677.91
		111 276.94	338 266.22
TOTAL		dépenses	recettes
	Réel	236 081.18	235 394.82
	Ordre	16 876.22	16 876.22
	Excédent 2022		411 304.96
		252 957.40	663 576.00

Objet: 11 - Compte de Gestion 2022 Budget des Forêts Vu l'avis de la Commission des Finances.

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- Approuve le Compte de Gestion 2022 du Budget des Forêts présenté par le Receveur municipal,
- Déclare que le Compte de Gestion du Budget des Forêts dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve

Fait à Oyonnax, le 26 juin 2023

Délibération certifiée exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le 2 8 JUIN 2023 - par sa publication le 7 8 IIIIN 2023

? 8 JUIN 2023

Le Maire.

